

Promouvoir le développement durable à l'OCDE

Qu'est-ce que le développement durable ?

Que peut faire l'OCDE pour y contribuer ?

Les pays de l'OCDE progressent-ils sur la voie du développement durable ?

Comment mesurer les progrès accomplis ?

Prochaines étapes

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

Qu'est ce que le développement durable et pourquoi est-ce un objectif important ? La plupart d'entre nous approuvent l'idée de développement durable mais sans vraiment savoir ce qu'elle recouvre. Dans l'esprit de beaucoup, le développement durable suppose un meilleur équilibre entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et une répartition plus équitable des avantages tirés de la croissance entre les personnes et les pays. Qui dit développement durable dit aussi préservation de l'environnement et des ressources naturelles comme condition indispensable au progrès. De plus dans un modèle durable, les décisions publiques prennent en compte l'intérêt des générations futures.

Mais que doivent faire les gouvernements pour agir sur tous ces fronts et comment peuvent-ils mesurer les progrès accomplis ? L'OCDE a un rôle exemplaire à jouer en faveur du développement durable compte tenu de l'influence et de l'impact de ses pays membres sur l'économie, l'environnement et la société au plan mondial. Par ailleurs, l'Organisation réunit en son sein toutes les compétences requises dans les différents domaines concernés, de l'environnement à l'économie en passant par les affaires sociales et les échanges.

De fait, l'OCDE a commencé d'intégrer la perspective de développement durable dans ses travaux dès le lancement de cette notion par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) en 1987 (voir encadré 1).

La définition, la mesure et la mise en œuvre du développement durable ne vont toutefois pas sans difficultés. L'OCDE a mené plusieurs programmes sur le développement durable faisant appel à des compétences pluridisciplinaires. Des analyses de durabilité ont été incluses dans les travaux consacrés à certains secteurs tels que l'énergie, l'agriculture et les transports. L'Organisation a parrainé des ateliers et des débats sur la mesure du développement durable et l'établissement de cadres et d'indicateurs à cet effet. Un chapitre « développement durable » a par ailleurs été ajouté à ses Examens par les pairs.

Cette note de Synthèse passe en revue les progrès accomplis sur la voie du développement durable à l'OCDE et dans ses pays membres, et ce qui peut être fait pour donner encore plus de poids au développement durable dans les travaux de l'Organisation et dans la réflexion sur l'action à mener. ■

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le terme « développement durable » est apparu pour la première fois dans le rapport de la CMED « Notre avenir à tous » (dit également Rapport Brundtland) en 1987. Ce rapport définissait le développement soutenable (c'est-à-dire durable) comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Cette définition implique une vision à long terme des conséquences des activités menées aujourd'hui. Elle va au-delà des aspects économiques pour couvrir les considérations environnementales et sociales et les répercuter dans tous les types d'action publique. Elle reconnaît par ailleurs qu'une coopération mondiale est nécessaire pour mettre en place des conditions économiques, environnementales et sociales durables dans le monde entier.

Cependant, la mise en pratique de ce concept n'est pas simple. Les gouvernements ont besoin d'outils analytiques et méthodologiques pour intégrer les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable dans la prise de décision. Il leur faut également anticiper les coûts et avantages à venir des actions engagées aujourd'hui.

Tout cela est déjà suffisamment difficile, mais il faut aussi s'interroger sur les conséquences possibles de l'action d'un gouvernement ou d'une région pour ses voisins. Il n'existe toujours pas d'orientations pour aider les pays à mettre en place des politiques de développement durable cohérentes tenant compte de leurs incidences potentielles sur les autres nations. ■

Encadré 1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'OCDE

L'OCDE a commencé à travailler sur le développement durable dès le lancement de ce concept. Plusieurs jalons marquent son parcours :

Groupe consultatif de haut niveau (1997) – Le Groupe consultatif de haut niveau de l'OCDE sur l'environnement, réuni par le Secrétaire général, a recommandé de réinterpréter le mandat de l'OCDE de façon à définir « la croissance durable de l'économie » comme « une croissance qui assure la pérennité du capital humain et environnemental autant que du capital économique ».

Programme horizontal sur le développement durable (1998-2001) – Ce programme triennal a mis l'accent sur les indicateurs de durabilité et les instruments économiques, y compris les subventions et les taxes, et a débouché sur une réunion conjointe des ministres de l'Économie et de l'Environnement des pays de l'OCDE, qui ont reconnu que le développement durable constituait un objectif fondamental de l'Organisation et de ses pays membres.

Groupe ad hoc sur le développement durable (2001-2004) – Ce groupe, formé de représentants du Comité de politique économique, du Comité des politiques d'environnement et du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales, a recommandé d'intégrer systématiquement le développement durable dans les activités de l'OCDE.

Réunion annuelle d'experts du développement durable (de 2005 jusqu'à aujourd'hui) – La RAEDD a recommandé que l'OCDE étudie de nouveaux aspects du développement durable, comme les modes de consommation et de production durables, et que la coordination des analyses relatives au développement durable soit plus solidement ancrée dans le programme de travail de l'OCDE.

Table ronde sur le développement durable (de 1998 jusqu'à aujourd'hui) – L'OCDE accueille par ailleurs un organe indépendant, la Table ronde sur le développement durable, qui parraine périodiquement des échanges de vues de haut niveau sur des thèmes tels que la pêche illégale, les énergies renouvelables et les réponses aux changements climatiques.

Que peut faire l'OCDE pour y contribuer ?

L'OCDE est particulièrement bien placée pour faire avancer la cause du développement durable. Ses travaux prennent largement appui sur l'analyse économique et l'élaboration de statistiques et d'indicateurs comparables au plan international. Son programme interdisciplinaire couvre des domaines tels que les politiques fiscales et monétaires, l'entrepreneuriat et l'innovation, les échanges et l'investissement étranger, l'éducation et l'emploi, l'environnement et le développement. Ses travaux portent aussi sur différents secteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'énergie, l'industrie, les transports et les services. L'OCDE possède en outre une longue tradition des examens par les pairs consacrés aux performances et aux politiques des pays.

L'une des constantes des analyses de l'OCDE est l'amélioration du rapport coût-efficacité des politiques économiques, environnementales et sociales. D'importants progrès ont été réalisés pour développer les travaux pluridisciplinaires sur les différentes mesures intéressant le développement durable. Il existe actuellement des groupes de travail mixtes sur la fiscalité et l'environnement, les échanges et l'environnement, et l'agriculture et l'environnement. Les travaux sur la fiscalité montrent que la durabilité à long terme peut dépendre de l'intégration des coûts sociaux et environnementaux réels dans le prix des produits ; le prix des cigarettes devrait par exemple tenir compte des coûts de santé et le prix de l'essence, du coût de la pollution.

Des projets sont également consacrés aux aspects environnementaux et sociaux de la mondialisation, notamment au rôle des entreprises multinationales et à la problématique changement climatique et développement. Les coûts environnementaux et sociaux des stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique devraient être calculés dès le stade de la planification. Les ministres de l'Environnement et du Développement des pays de l'OCDE doivent se réunir en 2006 pour examiner comment mieux intégrer les préoccupations environnementales dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Le dernier objectif est d'assurer la cohérence des politiques, c'est à dire de faire en sorte que les mesures prises dans différents domaines soient compatibles et ne s'affaiblissent pas mutuellement. Par exemple, un gouvernement qui décide d'encourager le transport ferroviaire de marchandises dans le cadre de sa politique de réduction des émissions de carbone imputables aux véhicules routiers ne peut pas parallèlement cesser d'investir dans le réseau ferroviaire, ni réduire drastiquement les taxes routières. Les aides au développement et les crédits à l'exportation ne doivent pas non plus servir à financer des projets écologiquement contestables.

L'OCDE arrive aujourd'hui à mieux appréhender les interdépendances entre les trois dimensions (économique, environnementale et sociale) du développement durable, mais il est difficile de s'attaquer à ses trois éléments simultanément et en particulier d'intégrer le pilier social. Des cadres, outils et méthodologies sont actuellement mis au point pour tenter de mieux comprendre les synergies et arbitrages entre les différents domaines d'action. Dans le même temps, l'Organisation s'interroge sur la façon d'étudier les aspects intergénérationnels et les effets à plus long terme des politiques actuelles au plan national et mondial.

La **réforme des subventions** est un exemple particulièrement significatif à cet égard. Les aides gouvernementales sont omniprésentes dans les pays de l'OCDE et constituent à l'heure actuelle l'un des moyens d'action les plus puissants. Les différentes formes de soutien, notamment les subventions, les allègements fiscaux et d'autres traitements préférentiels, introduisent souvent des distorsions

économiques, environnementales et sociales qui ont des conséquences inattendues. Une réduction de la taxe sur les combustibles et carburants et du prix de l'énergie peut induire une surconsommation de combustibles fossiles et faire augmenter les émissions de gaz à effet de serre ; les subventions agricoles peuvent quant à elles encourager l'utilisation de quantités excessives de pesticides et d'engrais.

Socialement, ces aides peuvent entraîner une redistribution des revenus, des consommateurs aux producteurs, et fausser la ventilation entre les entreprises et les secteurs. Elles bloquent souvent les efforts d'exportation des pays en développement. Toutes les subventions ne sont pas toutefois dommageables pour l'environnement. Certaines peuvent servir à corriger certaines défaillances du marché ou à produire des avantages environnementaux, notamment les paiements versés aux agriculteurs qui plantent des arbres afin de réduire le ruissellement des eaux d'origine agricole ou qui préservent les écosystèmes.

En 1998-1999, l'OCDE a étudié les coûts et les avantages des subventions et mis au point un outil de première exploration permettant d'identifier celles qui risquent d'avoir des effets négatifs sur l'environnement et peu d'effets positifs au regard de leurs objectifs affichés en matière d'emploi et de revenus, par exemple.

En 2002, l'OCDE a dressé une « liste d'éléments clés » permettant d'identifier les subventions dont la suppression serait bénéfique pour l'environnement. Il s'agissait d'anticiper les répercussions de la réforme des subventions sur les décisions des consommateurs et des producteurs et les interactions entre ces décisions et l'environnement.

Ainsi, par exemple, le réajustement des subventions en faveur de l'eau peut contribuer à réduire les quantités utilisées, mais la suppression des subventions en faveur de la collecte et du traitement des eaux usées risque au contraire d'aggraver les dommages environnementaux. L'OCDE élabore également des cadres pour définir, classer et mesurer les subventions dans les différents secteurs, de l'agriculture à l'industrie.

En 2005 un atelier s'est intéressé aux évaluations intégrées des coûts et avantages économiques, environnementaux et sociaux de la réforme des subventions, tant au plan national qu'international. Si au niveau national, les subventions peuvent fausser les prix et la production, elles peuvent aussi affecter les échanges et la compétitivité à l'échelle internationale (voir tableau 1). L'impact environnemental des subventions en termes de surconsommation de ressources et d'accroissement des émissions peut facilement s'étendre à l'échelle mondiale. Du point de vue social, ces aides peuvent redistribuer les revenus entre les régions et pays, et avoir des conséquences négatives généralisées sur les moyens d'existence et le niveau de vie.

Tableau 1.
SUBVENTIONS
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE :
EFFETS NÉGATIFS

DIMENSION DU DD	EFFETS PRODUITS AU PLAN NATIONAL	EFFETS PRODUITS AU PLAN MONDIAL
Économique	Distorsions des prix Distorsions de la production Déficits budgétaires	Distorsions des échanges Écarts de compétitivité Réduction plus lente de la pauvreté
Environnementale	Augmentation des taux de pollution Accroissement des quantités de ressources utilisées	Changement climatique Érosion de la biodiversité
Sociale	Répartition inégale des revenus Chômage	Inégalités Moyens d'existence non viables

L'analyse des subventions exige d'effectuer des évaluations intégrées et d'étudier la réforme au niveau de tout le gouvernement. Les travaux en cours à l'OCDE réunissent des experts spécialisés dans de nombreux domaines tels que les échanges, le développement, l'industrie, l'agriculture, la pêche, l'énergie, les transports et l'environnement. Cette approche intégrée rend plus transparents les effets des subventions, à court et long termes, au plan national et international, et plus visibles les éventuelles distorsions. Elle offre aussi des arguments solides pour accélérer la réforme des subventions par delà les objections des groupes d'intérêts. ■

Les pays de l'OCDE progressent-ils sur la voie du développement durable ?

La plupart des pays de l'OCDE possèdent aujourd'hui une stratégie nationale de développement durable (SNDD). Ces stratégies, dont l'établissement a été convenu dans le cadre du Programme Action 21 signé au Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, sont la manifestation la plus visible de l'importance du développement durable dans les priorités d'action des pouvoirs publics des pays de l'OCDE.

Elles aident les pays à harmoniser leurs initiatives et programmes économiques, environnementaux et sociaux afin de rendre plus cohérente la politique gouvernementale. Elles permettent aux gouvernements de repérer et d'éliminer les dispositifs contreproductifs ou redondants. La perspective d'un développement économique écologiquement et socialement responsable dans l'intérêt des générations futures paraît mieux assurée dans les pays dotés d'une stratégie nationale de développement durable bien établie.

Encadré 2. LES BONNES PRATIQUES DANS LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les pratiques efficaces recensées dans les stratégies nationales de développement durable des pays de l'OCDE sont notamment les suivantes :

Intégration des politiques – les stratégies nationales doivent tenir compte des préoccupations environnementales, économiques et sociales dans les approches intégrées décrites par les plans et rapports nationaux.

Horizon intergénérationnel – les stratégies nationales doivent viser des horizons temporels éloignés compatibles avec des principes et indicateurs intergénérationnels.

Analyse et évaluations – il convient d'utiliser des outils d'analyse intégrés dans les rapports nationaux pour déterminer les coûts et avantages environnementaux, économiques et sociaux des mesures et stratégies envisageables.

Coordination et institutions – un large éventail de services et organismes gouvernementaux devrait être déployé dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales, placées dans leur ensemble sous la responsabilité du cabinet du Premier ministre ou de son équivalent.

Gouvernance locale et régionale – les autorités locales et régionales devraient être pleinement impliquées dans la conception des stratégies nationales et certains aspects de leur réalisation devraient incomber aux instances infranationales.

Participation des parties intéressées – les parties intéressées (entreprises, syndicats, organisations non gouvernementales, par exemple) devraient participer aux côtés des représentants des pouvoirs publics aux commissions responsables de la conception et de la mise en œuvre des stratégies nationales.

Indicateurs et objectifs – les stratégies devraient s'appuyer sur des systèmes structurés d'indicateurs (répertoriés dans les plans et rapports nationaux) facilitant le suivi des progrès accomplis et pouvant servir d'objectifs quantitatifs.

Suivi et évaluation – des organismes ou dispositifs indépendants devraient être établis pour surveiller la mise en œuvre des stratégies nationales et formuler des recommandations visant leur amélioration.

L'OCDE travaille de concert avec ses pays membres pour repérer dans les stratégies nationales les bonnes pratiques en termes de contenu, de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi (voir encadré 2). Toutefois, bien du chemin reste à faire pour assurer la cohérence des décisions au regard du développement durable. Les évaluations récentes ont montré que pays avaient toujours du mal à identifier les synergies et à opérer des choix entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux. L'horizon temporel des stratégies nationales est souvent trop proche pour qu'on puisse tenir compte des aspects intergénérationnels et de considérations à plus long terme qui seront de toute façon difficiles à évaluer. En outre, la coordination de l'action des différentes parties du gouvernement pour mettre en œuvre les stratégies pose encore beaucoup de problèmes.

Cependant, de nombreux pays sont en train d'adopter des approches originales pour évaluer les incidences du développement durable. Certains ont créé un poste de ministre ou une commission présidentielle chargés du développement durable, dont la mission est de généraliser les approches durables à l'intérieur du gouvernement. Les pays ont recours à des évaluations intégrées pour mettre en évidence les effets probables des mesures envisagées dans l'optique du développement durable. Des audits et examens par les pairs sont prévus pour suivre et évaluer les stratégies nationales.

L'OCDE encourage les pays à mettre en commun leurs expériences et organise pour ce faire des réunions ; un atelier s'est ainsi tenu en 2006 sur l'institutionnalisation du développement durable. Les procédures et instances nécessaires aux examens par les pairs des stratégies nationales de développement durable sont actuellement à l'étude. ■

Comment mesurer les progrès accomplis ?

Les pouvoirs publics ont bien entendu besoin de savoir dans quelle mesure ils avancent sur la voie du développement durable et de faire des comparaisons avec leurs voisins. Il faut donc trouver les moyens de mesurer les synergies et les arbitrages entre les valeurs économiques, environnementales et sociales. Mais dans la mesure où le concept de développement durable comporte une dimension temporelle, il convient également d'évaluer les implications à plus long terme des décisions et comportements actuels. Mais avant de pouvoir mesurer les progrès, il faut déjà faire le point de la situation actuelle au regard du développement durable.

On a constaté qu'il n'était pas aisé de définir des mesures simples et faciles à comprendre pour évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. Les statistiques ne manquent pas : le *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005 : économie, environnement et société* contient un nombre considérable de données sur les pays de l'OCDE. Mais il reste à se mettre d'accord sur les indicateurs applicables au développement durable.

La réflexion de l'OCDE sur les indicateurs et mesures progresse sur plusieurs fronts. Dans le domaine de l'environnement, les indicateurs de découplage indiquent dans quelle mesure la croissance économique peut se poursuivre sans dommages pour l'environnement. Les indicateurs de flux de matière suivent l'évolution de la production, de l'utilisation et de la réutilisation des matières dans une économie et ses implications en termes de productivité des ressources. Dans le domaine social, des indicateurs de capital social sont développés pour s'apparier à ceux de capital économique et environnemental. D'autres mesures du bien-être sont également mises au point pour accompagner les concepts purement économiques de développement.

La notion de développement durable et les critères de mesure varient généralement selon les pays en raison de la disparité des conditions et richesses naturelles, des structures industrielles, du contexte politique et social et d'autres variables. Pour un pays maritime, dont l'économie dépend de la pêche, par exemple, les principaux indicateurs du développement durable concerneront probablement le niveau des stocks de poisson et la pollution marine, tandis qu'un voisin sans littoral sera plus intéressé par les concentrations d'éléments nutritifs du sol ou par la pollution atmosphérique.

Il est bien entendu très complexe d'établir des critères permettant de mesurer le développement durable en tenant compte de ces différences. Une solution pourrait consister à développer différents ensembles d'indicateurs pour différents groupes de pays. On pourrait aussi élaborer des cadres métriques généraux dans lesquels le choix d'indicateurs pourrait varier d'un pays à l'autre à l'intérieur de grandes catégories préétablies. Des méthodes comptables pourront être utilisées pour mieux comprendre les relations entre les diverses mesures. L'OCDE travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour la mesure du développement durable qui pourra servir de point de départ à l'élaboration d'ensembles d'indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. ■

Prochaines étapes

Chaque année l'OCDE passe en revue la progression des travaux sur le développement durable afin de repérer les principales lacunes. La Réunion annuelle d'experts du développement durable (RAEDD), à laquelle participent des représentants de nombreux ministères des pays membres, formule des recommandations sur les domaines dans lesquels une perspective intégrée permettrait de faire avancer les travaux de l'OCDE. La RAEDD a ainsi recommandé d'approfondir l'analyse de certains aspects tels que les modes de consommation et de production durables, la gouvernance pour le développement durable et le volet « durabilité » des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La mise au point des cadres et outils d'analyse nécessaires aux évaluations de la durabilité dans de nombreux domaines d'étude de l'OCDE fait partie des tâches prioritaires. L'avancement de l'élaboration d'indicateurs du développement durable contribuera aux travaux interdisciplinaires. Les pays continueront d'évaluer ensemble ce qui marche, et ce qui ne marche pas, dans leurs stratégies nationales de développement durable.

La transparence et l'ouverture sont deux éléments importants du développement durable. Des représentants des entreprises, des syndicats, des organisations non gouvernementales et des autres parties intéressées participent également aux réunions et ateliers de l'OCDE sur le développement durable. Les pays non membres sont aussi associés aux activités de l'OCDE dans ce domaine.

La collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment la Commission du développement durable des Nations unies (CDDNU) est un autre élément clé. L'OCDE travaille avec ces partenaires pour faire avancer la cause du développement durable. ■

Pour plus d'informations

Pour obtenir de plus amples informations concernant le programme de l'OCDE sur le développement durable, veuillez contacter Candice Stevens, Conseiller pour le développement durable à l'OCDE, tél. : 33 1 45 24 93 24, ou courriel Candice.Stevens@OCDE.org, ou encore voir : www.OCDE.org/sustainabledevelopment.

Références

- OCDE (2006), **Rapport annuel 2005 sur les travaux relatifs au développement durable à l'OCDE.**
- OCDE (2006), **Stratégies nationales de développement durable : Bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE.**
- OCDE (2006), **Subsidy Reform and sustainable development : Economic, Environmental and Social Aspects.**
- OCDE (2005), **Environmentally Harmful Subsidies: Challenges for Reform.**
- OCDE (2005), **Les cahiers statistiques : mesure du développement durable.**
- OCDE (2005), **Panorama des statistiques de l'OCDE 2005 : économie, environnement et société.**
- OCDE (2004), **Mise en œuvre du développement durable : Principaux résultats 2001-2004.**
- OCDE (2004), **Développement durable dans les pays de l'OCDE : Mettre au point les politiques publiques.**

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecdlibrairie.org

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecdmexico.org.mx

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.